



MAIRIE DE LABATUT

Place de la Mairie
09700LABATUT
05 61 60 34 07
mairie@labatut09.fr
http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2024_009

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Date de la convocation : **28 mars 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	08
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
08	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Aude CARTAILLAC, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Jean PESOUSSAUD, M Alain PERROT,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Bernadette PECCATTE, M Matthieu VIDOTTO

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : **Approbation & vote du compte Administratif 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 03 avril 2023, approuvant le Compte de gestion de l'exercice 2023;

CONSIDERANT que Monsieur Le Maire a quitté la séance et que le Conseil Municipal siège sous la Présidence de madame la 1^o Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, résumé comme suit :

EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES :	71 726.37€	RECETTES :	86 357.43€
SOIT un excédent de 14 631.06€			

EN FONCTIONNEMENT			
DEPENSES :	101 960.49€	RECETTES :	145 207.91€
SOIT un excédent de 43 247.42€			

Total cumulé en dépenses = +1 73 686.86€

Total cumulé en recettes =+ 231 565.34 €

Report exercice antérieur fonctionnement = + 82 913.44€

Report exercice antérieur Investissement = + 147 267.17€

Résultat de clôture d'exercice 2023 = + 248 059.09€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le Compte de Administratif établi par la commune de Labatut, pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de gestion du même exercice.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPI	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 08 avril 2024